

Le 30 mars 2016

CPN 30 mars 2016

Propos liminaire UNSA-CCI, à joindre au compte-rendu CPN.

Nous avons choisi de participer à cette Commission Paritaire Nationale en délégation très réduite.

Notre choix aurait pu être de ne pas siéger, nous en avons envisagé la possibilité jusqu'à hier, en réaction aux difficultés que nous rencontrons pour mener notre mandat de représentation du personnel, tant au niveau national que dans de nombreuses régions.

Sur le plan national, que dire, M. le Président Marcon, de l'évolution de notre dialogue social national ? Votre délégation a-t-elle définitivement renoncé à négocier des évolutions statutaires qui ne soient pas à sens unique ? Pour le moins, nous pouvons affirmer que vous avez renoncé à vouloir prendre en compte les attentes et inquiétudes des personnels que nous exprimons.

En quelques mois, votre délégation s'est amenuisée et a changé trois fois de représentant. Nous savons gré au Président Verhnes d'avoir accepté cette mission périlleuse. Nous constatons les difficultés rencontrées par nos interlocuteurs successifs à faire accepter dans les régions et les CCIT des textes nationaux pourtant généralement expurgés de toutes contraintes pour les employeurs régionaux.

C'est la faiblesse connue de l'organisation et de la représentativité dans notre réseau. Même sur des sujets à même de structurer une politique RH nationale, tels que la GPEC ou les RPS, vous avez connaissance, comme nous, M. le Président, des retours des élus et dirigeants en régions qui les contestent et les dénaturent.

En cette période pré-électorale, la dimension sociale est bien la dernière préoccupation de nos élus. Nous avons bien compris que le Comité Directeur de CCI France n'a donné aucune feuille de route pour des négociations vers des avancées sociales. Qu'en sera-t-il lorsque nous vous demanderons, très vite, d'appliquer la revalorisation salariale décidée par l'Etat pour les Agents Publics ?

Pour la préparation de la réunion de Commission Paritaire Nationale d'aujourd'hui, nous ne pouvons que constater un désintérêt marqué de la partie employeurs pour des sujets que nous, organisations syndicales, avons exigé de porter à l'ordre du jour : des sujets concrets et humains, issus du vécu de terrain de nos collègues.

Le dialogue social ne doit pas, à notre sens, n'être pris que comme un jeu de postures. L'ensemble des membres de la Commission Paritaire Nationale devraient pouvoir, à égalité de légitimité, proposer des points d'amélioration ou d'adaptation de notre statut.

Ce constat de désintérêt n'a pu qu'être renforcé par les annulations successives de groupes techniques préparatoires, faute d'élus disponibles. Il n'est pas normal d'arriver à la réunion statutaire de préparation de la CPN avec des textes non discutés en Groupe technique précédemment, et sur lesquels nos demandes ne sont pas entendues.

De l'aveu même de M. Philippe Lemauff, Directeur des Affaires Sociales de CCI France, à l'issue de cette réunion de Prépa-CPN, la délégation employeur reproche aux délégations syndicales d'avoir souhaité que seuls les sujets à leurs initiatives, pourtant demandés de longue date, soient abordés lors de cette CPN extraordinaire.

L'UNSA-CCI demande que soit reconsidérée par la partie employeurs la nécessité d'un dialogue social national sincère, réellement paritaire et productif. Comme nous vous l'avons écrit dernièrement, M. le Président Marcon, ceci passe par le rétablissement d'un meilleur dialogue en direct avec vous. Les salariés, et leurs représentants que nous sommes, sont demandeurs de ces échanges qui permettront de mieux partager avec vous des objectifs communs.

Cette délégation réduite de l'UNSA-CCI se veut également le reflet des troubles vécus dans de nombreuses régions, qui mobilisent toute notre attention.

A Paris - Ile de France, les dirigeants mènent un plan de transformation, mis en place sans réelles concertation et discussion paritaire, qui se révèle être redoutable par la destruction des emplois et l'appauvrissement des missions au service des ressortissants. Après les 700 départs volontaires du Plan Emploi Consulaire dans cette région, une nouvelle vague de suppressions de 300 à 400 postes est pressentie. Est-ce encore une stratégie d'intoxication destinée à faire passer une pilule moins amère dans quelques mois ? Pourquoi une telle



Proxim
Réformisme
Dialogue
Indépen
Expert
Ecoute
Pragmat
Solidari

opacité sur les services et sites concernés ? Les Délégués Syndicaux de l'UNSA-CCI exigent d'être mieux informés en amont de ces choix, qui doivent être expliqués aux personnels.

Depuis plusieurs mois, l'ensemble des Représentants du Personnel et des Organisations Syndicales de la CCIR Paris - Ile de France, alertent sur les conséquences humaines que produit cette situation délétère : surcharge de travail, découragement, épuisement professionnel, incompréhension des coupes sombres budgétaires.

Partout ailleurs en France, nous assistons à des querelles d'égos voyant s'opposer des Présidents de CCIT à leur CCIR, remettant en cause des constructions régionales de bon sens, pour le seul objectif de conserver leur autonomie budgétaire et leur pouvoir local.

L'exemple de la région Champagne-Ardenne est plus que symptomatique. Très souvent citée en exemple d'une intégration régionale bien mieux aboutie que la moyenne, c'est à une déconstruction ravageuse que mènent les décisions récentes prises de revenir aux CCIT locales, en abandonnant le projet d'une seule CCIT à périmètre de l'ancienne région administrative.

Que vont devenir les services déjà mutualisés, au prix d'efforts déjà consentis d'adaptation des personnels, de mutations et de suppressions de postes, au sein d'une structure juridique CCIR Champagne-Ardenne qui disparaîtra au 1^{er} janvier ?

Les personnels de cette région ne peuvent qu'être aujourd'hui les témoins, impuissants et inquiets, de ces prises de décisions irrationnelles et déconstructives. Dans la même grande région, la Lorraine fait aussi le choix de l'éparpillement des pouvoirs. Seule l'Alsace a voté unanimement sa fusion, et pourrait être qualifiée de « bonne élève ». Mais c'est par sa gestion du personnel qu'elle pêche. Un Directeur Général Territorial va être remplacé, alors qu'il est encore question de 20 à 50 suppressions de postes.

Tout est fait pour dénaturer le sens de la réforme de l'Etat, et ne rien changer. Cet égocentrisme local ne créera pas de rapports de forces favorables à des CCI Régionales puissantes, interlocutrices incontournables dans la mise en œuvre des politiques issues de la loi NOTRe que portent les nouvelles Régions administratives.

En Midi-Pyrénées, malgré nos efforts répétés de conciliation et nos propositions de solutions de sortie des différents conflits en cours, rien ne bouge. Nous attendons de la CCIR Midi-Pyrénées et de son Président, qu'ils fassent respecter les droits de la représentation du personnel et les droits syndicaux.

Dans la CCI Territoriale de Montauban, depuis des années, règne un régime de management pervers et déstabilisant, dénoncé par deux audits extérieurs successifs. Les Représentants du Personnel et Délégués Syndicaux UNSA-CCI ont été en première ligne pour défendre leurs collègues. Depuis, ils subissent anormalement diverses pressions et brimades dans l'exercice de leur métier « consulaire » ainsi que dans l'exercice de leurs mandats de représentation du personnel. Ce n'est pas acceptable !

Dans une autre CCI Territoriale de cette même région, en Ariège, c'est une procédure de licenciement pour suppression de poste qui vise notre délégué syndical UNSA-CCI.

Il est impossible de justifier un seul licenciement « économique » dans cette CCIT, celui du Délégué Syndical, l'homme qui dérange parce qu'il n'a pas été choisi par le « chef suprême ». Il est arrivé dans cette CCIT en provenance de la CCI de Cahors, au bénéfice de l'accord mobilité que nous avons signé ensemble, Messieurs les Présidents, dans cette CPN.

Malgré la patience et la volonté de bien faire de ce collègue, l'UNSA-CCI est atterrée de constater que rien n'a pu, jusqu'à présent, arrêter le « caprice » d'un Directeur Général de CCIT, qui a tout fait pour déstabiliser notre collègue dès son arrivée, puis finalement a employé à son encontre – et contre lui seul – la voie extrême du licenciement pour suppression de poste.

Comment justifier l'embauche dans cette même CCIT d'un autre Directeur dans le même temps ? Où est le motif économique ? Qu'en est-il de la structure K Ariège, créée en 2014 par cette CCIT et dotée d'un million d'euros, quasiment inutilisée aujourd'hui ? La procédure est plus que contestable, sur le fond comme sur la forme, mais également sur les champs de la morale et du respect des droits syndicaux. L'UNSA-CCI ne laissera pas passer !

Monsieur le Président de la CPN, qui représentez la Tutelle, l'UNSA-CCI tient aussi à vous interpeler sur ce dossier, car vos services sont également comptables de cette situation. En effet, malgré nos interventions auprès de vos services et les informations précises que nous vous avons fournies sur le caractère injustifié et arbitraire de ce licenciement d'un Délégué Syndical, vos services n'ont pas assumé la responsabilité d'émettre un avis conforme, qu'il soit favorable ou défavorable.

Ce « non-avis conforme », donné par défaut à l'expiration du délai de deux mois, n'est pas à la hauteur de la responsabilité que la Tutelle de l'Etat doit exercer sur le

fonctionnement du réseau consulaire, mais aussi sur les conditions d'emploi de ses salariés, agents de droit public.

L'UNSA-CCI demande instamment à l'Etat de s'engager à garantir le respect des droits syndicaux et de la représentation du personnel au sein de notre réseau d'Etablissements Publics Administratifs.

Dans la région Nord de France, c'est la CCI Grand Hainaut qui mobilise toute notre attention. Son Directeur Général est nommément cité, en compagnie de quelques cadres dirigeants, dans un rapport d'audit externe accablant, dénonçant explicitement une situation massive de harcèlement et de Risques Psycho-Sociaux causée par des pratiques de management par la terreur. L'UNSA-CCI ne peut croire qu'en de telles circonstances ce Directeur Général puisse bénéficier d'un départ dans les honneurs, avec le bénéfice des dispositions plus que favorables du Titre II du Statut, dont nous demandons l'abrogation pure et simple.

Ce rapport d'audit est également très explicite sur l'attitude de défiance volontairement entretenue par cette CCIT vis-à-vis de la CCI de Région, et sur son application déviante « à la tête du client » du Plan régional de suppression de postes de fin 2015. Comment la CCI de Région, employeur, peut-elle avoir pu laisser faire ?

Ce dernier exemple est symptomatique d'un problème de fond du partage des pouvoirs institué par la loi de 2010 d'organisation des réseaux consulaires. Le transfert des personnels à la CCI de Région n'a pas été accompagné des budgets en rapport, ni de la réelle autorité de gestion des ressources humaines, ni de la volonté partagée des CCI Territoriales de mettre en œuvre une politique RH régionale à la mesure des défis d'évolution de nos emplois.

Avec énormément de cynisme, les CCIT échappent à leur responsabilité d'employeur. Sans aucun avis de la CCI de Région ni contraintes, elles suppriment localement des postes de travail, laissant à la CCI de Région le « sale boulot » de trouver éventuellement des solutions de reclassement ou procéder à des licenciements, sans, bien sûr, lui en octroyer les moyens. Ces dérives se retrouvent partout en France, dans bien des CCIT « socialement irresponsables ».

Les relations conflictuelles entre Présidents, souvent téléguidés par des directeurs généraux soucieux de conserver leurs privilèges, ne permettront - pas plus à l'avenir que jusqu'à présent - la construction d'un réseau consulaire efficace et cohérent, protecteur de ses salariés.

L'UNSA-CCI a du mal à croire en la volonté sincère à tous niveaux d'appliquer les futurs schémas directeurs prescriptifs régionaux. Ce ne sont là que des mots, qui seront vite contournés par des volontés de pouvoirs locaux, par des visions individualistes, calculatrices et étriquées. Enfin, les externalisations programmées des Ecoles, des services gérés, des centres de formation et d'apprentissage ne pourront qu'affaiblir plus encore les CCI.

L'UNSA-CCI veut encore croire en l'avenir des CCI, dont le principal atout reste le professionnalisme et la qualité de leurs agents.

Nous enjoignons donc tous les élus consulaires, Présidents actuels ou candidats à cette fonction lors des élections de novembre 2016, à rompre avec ces méthodes, et à porter l'avenir des CCI d'une manière plus collective et rationnelle, en misant sur leurs salariés pour construire et faire vivre un service public reconnu et de proximité au service des entreprises.